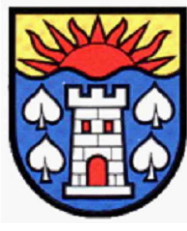


Canton de Berne

Commune municipale de La Ferrière



Plan d'Aménagement Local (PAL)



Plan de Zones d'Affectation 2024 (PZA 2024)

1:1'000

ATB SA

Impressions-communications SA 1501 C
Bâle la Forêt 25, CP 25, 2125 Turrell
Tél 032 487 59 77 - Fax 032 487 61 65
trambien@atb-sa.ch - www.atb-sa.ch

N° dossier 5126

Format 60 x 105 cm

N° plan 11

Projet
04.08.2023
JPP / M&A

Dessin
es

Contrôle
M&A

LÉGENDE :

A TITRE PRESCRIPTIF

ZONES À BÂTIR / ZONES BÂTIES

H2 Zone d'Habitation 2

H2 PCo Zone d'Habitation 2 PCo

M2 Zone Mixte 2

Ca Zone Centre 'a'

Cb Zone Centre 'b'

A Zone d'Activités

À TITRE INDICATIF

Monument digne de protection

Monument digne de conservation

Niveau de Qualité de la desserte par les Transports Publics

Cadastre et bâtiments

Courbes de niveaux

AUTRES ZONES D'AFFECTATION

ZBP Zone affectée à des Besoins Publics

ZV Zone de Verdure

ZCF Zone destinée aux Constructions et installations sur le domaine Ferroviaire

PÉRIMÈTRES

Degré de sensibilité au bruit (DS)

Profondeur de construction de 30m (DS III)

ZPS Zone à Planification Spéciale / Plan de Quartier

Périmètre de Protection des Sites

OBJETS / ÉLÉMENTS NATURELS

AEM isolés / allées / bosquets

INDICATIONS RELATIVES À L'APPROBATION

Entretien initial (art. 59 a LC)

le 14.09.2022

Procédure de Participation (art. 58 LC)

Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District (FOADC)
Information et Participation de la Population (IPP)
Séance d'information publique

les
du
le

Examen Préalable (Exp, art. 59 LC et 118 OC)

du

Procédure d'opposition (art. 60 LC)

Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District (FOADC)
Dépôt Public (DP)
Séance(s) de conciliation
Opposition(s) liquidée(s)
Opposition(s) non liquidée(s)
Réserve(s) de droit

les
du
les

Adoption (art. 66 al. 2 LC et art. 4 a RO)

Arrêté par le Conseil Municipal
Adopté par l'Assemblée Municipale

le
le

Attestation (art. 120 OC)

Au nom de la Commune municipale de La Ferrière
Monsieur le Maire
Bernard TSCHÄPPÄT

Le Secrétaire Municipal
Alex Valladares

Les indications ci-dessus sont certifiées exactes.
La Ferrière le

Le Secrétaire Municipal

Approbation (art. 61 LC)

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)